

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES IRIS**

La présente note répond aux articles L2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoit l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif soumis au conseil municipal retrace l'exécution du budget annexe, du lotissement Les Iris, de la commune relatif à l'exercice comptable 2019. Ce budget transcrit exclusivement les mouvements destinés à l'aménagement et la commercialisation d'un programme de logements suivant la formule suivante : accession à la propriété à prix maîtrisé. Le lotissement a été réalisé afin de combler un terrain vague au centre du village et ainsi permettre l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune. L'installation de nouvelles familles fait vivre la commune et le budget communal : maintien de l'école, des services municipaux (cantine, garderie,...), les recettes liées à la fiscalité....

Ce programme comporte 3 lots : 2 lots pour 5 logements (1 528 m<sup>2</sup>) et un lot voirie (1353 m<sup>2</sup>). Le prix de vente des terrains a été fixé à 45 € HT le m<sup>2</sup> soit 68 760 € HT. Les terrains seront entièrement viabilisés : raccordement en eau, assainissement, voirie, électricité, téléphone et fibre optique. Les 2 lots vont être vendus à un cabinet d'architecte E2AC et seront livrés en 2019. Une fois ce programme terminé (achèvement des travaux, lots vendus), ce budget pourra alors être clôturé et le solde sera transféré au budget principal.

Ce compte administratif retrace donc l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2019. Il est constitué par l'ensemble des écritures de variation des stocks de terrains aménagés.

**I. Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement constate le stock initial au 1<sup>er</sup> janvier, les opérations réalisées en cours d'année et le stock final au 31 décembre.

**• DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement à l'aménagement du lotissement. Elles s'élèvent à 68 670,00 € et correspondent aux écritures de variation des stocks de terrains aménagés.

**• RECETTES**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 98 687,90 € dont le détail est le suivant :

- 67 165,76 € : vente de terrains aménagés (article 7015),
- 31 521,96 € : subvention communale (article 74748).

**Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement:**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
Section de fonctionnement	68 670,00 €	98 687,90 €	30 017,90 €

## II. Section d'investissement

La section d'investissement constate le stock initial aux 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre.

- **DEPENSES**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0 €.

- **RECETTES**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 68 670 €.

### RESULTAT DE CLOTURE

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	68 670,00	98 687,90	30 017,90
Section d'investissement	0,00	68 670,00	68 670,00
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>68 670,00</b>	<b>167 357,90</b>	<b>98 687,90</b>

Le résultat de l'exercice 2019 du budget annexe lotissement Les Iris est de **98 687,90€**.

- **REPORT DE L'EXERCICE 2018**

Fonctionnement -30 017,90 €

Investissement -68 670,00 €

<b>Résultat global 2018 Fonctionnement : 0 €</b> <b>Résultat global 2018 Investissement : 0 €</b>
--

Le budget annexe a été dissous.

Fait à Ponts et Marais, le 25 février 2020,  
Le Maire,  
Marylise BOVIN

